

Date : 09/02/2023

De la part de Cabinet du maire
06 16 04 43 10 - a.demoz@mairie-chambery.fr

Extinction de l'éclairage public nocturne : des adaptations à l'issue de l'expérimentation

La Ville de Chambéry a opéré un premier bilan du dispositif d'extinction de l'éclairage public nocturne lancé le 15 octobre 2022. Après consultation des professionnels concernés et traitement des contributions reçues sur la plateforme participative de la ville, des premières adaptations sont mises en œuvre.

Parmi les adaptations :

- L'esplanade Jean Monnet a été exclue du périmètre de l'extinction pour permettre aux visiteurs du secteur Curial de rejoindre le parking de la Falaise par un itinéraire éclairé ;
- Des adaptations ponctuelles ont lieu, à la demande de la Préfecture, lors de dates particulières en matière d'interventions des forces de l'ordre et des services de secours (nuit d'Halloween, 31 décembre...);
- Dans l'hyper-centre, l'extinction nocturne sera plus tardive les jeudis, vendredis et samedis soirs avec une extinction des lampadaires à 1h30 contre minuit le reste de la semaine. L'éclairage public se rallumera à 5h du matin comme le reste de la semaine. Cette mesure sera mise en œuvre dès cette fin de semaine (à partir de la nuit du jeudi 9 au vendredi 10 février) ;
- En 2023, la Ville investira 160 000 € pour équiper les lampadaires du centre-ville d'ampoules LED moins énergivores et moderniser ses installations.

Enfin, tout en confirmant le principe de l'extinction nocturne de l'éclairage public, la Ville poursuit le travail d'adaptation dans une démarche d'amélioration continue.

Une mesure qui porte ses fruits

L'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit dès le 15 octobre a montré toute sa pertinence. Elle a permis de contribuer à l'effort collectif de réduction de la consommation énergétique. Selon l'opérateur RTE, cette mobilisation générale au niveau national a fonctionné : la somme de ces gestes devrait permettre de passer l'hiver sans les coupures d'électricité annoncées.

Les bienfaits de l'extinction se font aussi déjà sentir sur les factures d'électricité de la Ville. Ainsi, la consommation d'électricité de Chambéry pour l'éclairage public a baissé de 20% en octobre (extinction au 15 octobre).

Par ailleurs, au vu des difficultés d'approvisionnement en électricité et du mix énergétique français actuel, la réduction de la consommation d'électricité de la Ville permet une réduction concrète des émissions de carbone et donc de lutter efficacement contre le dérèglement climatique.

Enfin, cette mesure permet de réduire drastiquement la pollution lumineuse la nuit, en faveur de la vie nocturne de la faune et de la flore, et concourt ainsi à la préservation de la biodiversité.